

COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du 24 mai 2022 Message concernant un crédit d'engagement au budget d'investissement

* * *

Arrêt de bus, places de stationnement et trottoir au Crêt Complément

Introduction

L'assemblée communale du 11 décembre 2018 a approuvé un crédit d'investissement d'un montant de 300'000 francs pour la construction d'un arrêt de bus et d'une place de stationnement en face de l'école du Crêt ainsi que d'un trottoir qui conduirait de cette nouvelle place jusqu'au quartier de la Bousateire.

En date du 10 décembre 2019, l'assemblée communale a approuvé un crédit complémentaire de 215'000 francs afin de financer une modification du projet initial. La principale différence consistait à déplacer la route au nord de la place de stationnement, le tracé de la route actuelle n'étant plus utilisé que par les bus scolaires et des transports publics. Cette nouvelle variante présente de nombreux avantages, particulièrement du point de vue la sécurité des élèves de notre école.

Situation

Lors du développement du projet, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Geosud, le Conseil communal a dû constater que de nouveaux impératifs, notamment d'ordre légal, imposaient de revoir le projet.

L'arrêt de bus ainsi que le projet global a dû être modifié (agrandi) afin d'assurer une bonne viabilité suite à la nouvelle directive du canton du Fribourg sur les arrêts de bus (hauteur de quai de 22 cm) ainsi que le passage à un bus articulé de 18 m. Des surlargeurs importantes ont dû être réalisées et la largeur du projet augmentée (emprise sur la parcelle n°221).

Le devis de 2019 a été réalisé à la demande de la commune avant la phase d'examen préalable (sur la base des prix de la soumission de F.Bossel). Entre temps, le projet a pris de l'ampleur et y intégrant la zone 30 km/h et la mise aux normes du trottoir au chemin du Riez.

Le devis de 2019 ne tenait pas compte non plus de l'offre de l'entreprise Groupe-e car nous n'avions pas encore de précision concernant l'éclairage du projet.

Montant de l'investissement complémentaire

Le coût total du nouveau projet est désormais estimé à 899'000 francs (TVA incl.). Le conseil communal sollicite par conséquent de l'assemblée un crédit d'investissement complémentaire de 384'000 francs.

Financement

L'investissement sera financé par un emprunt bancaire.

Incidences financières

Les charges supplémentaires au niveau du compte de résultats tiennent essentiellement au financement. Un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 35'960 francs pendant 25 ans (pour le coût global du projet).

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 3%, soit 26'970 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 62'930 francs pour la première année.

Le Crêt, le 9 mai 2022